RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : PLESSIS BARBUISE RESEAU

Conclusion sanitaire

2025

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides élevées, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des mesures correctives ont été apportées par l'exploitant au niveau de la station de traitement des pesticides. La teneur en chlore libre résiduel est trop élevée sur le réseau de distribution (valeur guide 0,10 mg/L). La moyenne annuelle est supérieure à 0,20 mg/L.
Dans le cadre du suivi régional des PFAS, les analyses réalisées entre 2023 et 2025 montrent que la somme des 20 PFAS contrôlés est inférieure à la limite réglementaire de 0,1 microgramme/L.
Cette eau est de bonne qualité et peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

B

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : VILLENAUXE FORAGE F1 LES PRIEURES, VILLENAUXE FORAGE F2 LES PRIEURES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 183 personnes sur 1 commune (PLESSIS-BARBUISE). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE PLESSIS BARBUISE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE PLESSIS BARBUISE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

FLUOR

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

ADOUCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

CHLORE

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **18/06/2026**

UDI **010000213**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023, 2024, 2025**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **28,7 mg/L**
Valeur maxi : **33 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — B — Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **75 %**
Nombre de substances recherchées : **309**
Valeur maxi : **0,15 microgramme/L (atrazine déséthyl déisopropyl)**
Substance(s) non conforme(s) : **atrazine déséthyl déisopropyl**

SOMME DE 20 PFAS — - — Pas de données disponibles

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Pas de données disponibles

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

CHLORE LIBRE

Forme efficace du chlore introduit dans l'eau pour la désinfection. Sa présence doit être détectable sur l'ensemble du réseau de distribution. Une concentration de 0,1 mg/L de chlore libre est préconisée.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,237 mg(Cl2)/L**
Valeur maxi : **0,27 mg(Cl2)/L**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE L'AUBE - Cité Administrative des Vassaules - CS 60763 - 10025 TROYES CEDEX
03.25.76.21.01
ars-grandest-dt10-se@ars.sante.fr